

Challenge de la Vallée de l'Orne 2018

Les organisateurs des courses pédestres de la Vallée de l'Orne vous proposent le Challenge de la Vallée de l'Orne. L'association Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne (SMIVO) sera le garant de ce challenge.

Courses du Challenge de la Vallée de l'Orne 2018

18 mars	9h30	Rosselange	SMIVO	21,1 km
1 ^{er} mai	10h00	Rosselange	La Conviviale	10 km
8 mai	10h00	Vitry-sur-Orne	La Course du Muguet	10 km
1 ^{er} juin	20h00	Clouange	La Nocturne	10 km
16 juin	18h30	Moyeuve-Grde	La Forestière	10 km
24 juin	10h00	Gandrange	Les Foulées de Saint Hubert	10 km
1 ^{er} juillet	10h00	Rombas	Mini-Foll'dingue et Foll'dingue	6 et 16 km

Il sera obligatoire d'effectuer 4 courses sur 7 pour être classé.

Il sera pris en compte les 4 meilleurs résultats des coureurs ayant effectué plus de 4 courses.

Sera déclaré vainqueur le coureur ayant totalisé le plus faible total de points.

Le calcul des points se fera de la façon suivante : il suffit de multiplier sa position d'arrivée de la course par 100, puis de diviser le tout par le nombre d'arrivants.

Exemple : le coureur vient d'arriver 21^{ème} sur 112 arrivants, il marquera :

$$\frac{21 \times 100}{112} = 18,75 \text{ pts}$$

JUSSIEU
secours
METZ

Crédit Mutuel
CREDIT MUTUEL CLOUANGE - ROMBAS

ORDRE DE MALTE

FRANCE

Récompenses

HOMMES				FEMMES				
1 ^{er}	masculin	155 €	4 ^{ème}	masculin	75 €	1 ^{er}	féminine	115 €
2 ^{ème}	masculin	115 €	5 ^{ème}	masculin	50 €	2 ^{ème}	féminine	85 €
3 ^{ème}	masculin	85 €				3 ^{ème}	féminine	75 €

Coupe aux premiers de chaque catégorie et repas offerts aux finalistes du Challenge présents ou officiellement représentés lors de la remise des prix qui aura lieu à l'occasion de l'assemblée générale du SMIVO.

Droit d'inscription au challenge : 8 € par athlète.

Pour participer au challenge, l'athlète devra s'inscrire au plus tard pour la course "La NOCTURNE"

le 1^{er} JUIN 2018

Chaque participant deviendra membre à part entière de l'association "SMIVO".

Les participants du challenge ne seront plus obligés de présenter leur certificat médical après leur première course, celui-ci sera automatiquement transmis d'un organisateur à l'autre.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'un des organisateurs des courses désignées ci-dessus.

Après chaque course, le classement provisoire du Challenge sera consultable sur les sites de courses habituels et affiché lors des courses du Challenge.

Toute réclamation devra parvenir aux organisateurs avant l'AG du "SMIVO".